

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sauf avis contraire

SEINE-ET-MARNE	BUREAU ET RÉDACTION	PARIS
et	Librairie E. LEMARIÉ	et
départements limitrophes	A DAMMARTIN-EN-GOËLE	les autres Départements
UN AN 3 fr.	ANNONCES : LA LIGNE 20 c	UN AN.... 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

18 Décembre — Verdict d'acquiescement par la Cour d'assises de la Charente en faveur de M. Bouly de Lesdaig l'auteur de l'assassinat de M. Delbœuf.

— Verdict d'acquiescement par la Cour d'appel du Gard, en faveur du percepteur Blayn, de Bessèges, condamné à trois mois de prison par le tribunal d'Alais, pour détournements.

— Incendie d'une raffinerie de pétrole au Havre.

— Drame conjugal à Saint-Étienne. Un ouvrier métallurgiste tue sa femme à coups de couteau et se frappe ensuite de la même arme.

19 Décembre — Crime d'Arraute (Basses-Pyrénées). Un habitant de cette localité est assassiné mystérieusement, en traversant une forêt.

20 Décembre — Élection législative dans le Maine-et-Loire. M. Condreuse républicain, est élu.

21 Décembre — On annonce de Narbonne et de Perpignan la chute d'une quantité considérable de neige. Le froid est également devenu très vif.

22 Décembre — Mort de Mgr. Freppel, évêque d'Angers et député du Finistère.

— Mort du critique dramatique Albert Wolff.

23 Décembre — Le major Breton, auteur de l'assassinat du dentiste Genisset, est condamné par le conseil de guerre de Paris, à deux ans de prison.

— Explosion à Anvers d'un lougre français le *Dunkerque*, chargé de 20,000 kilogs de dynamite. Le nombre des victimes est inconnu, mais on parle de quinze morts. Trois blessés ont été conduits à l'hôpital.

24 Décembre — Arrestation de l'assassin présumé de la baronne Dellard, boulevard du Temple, à Paris.

— Formidable explosion de dynamite dans un des quartiers riches de Berlin, Cette catastrophe est due à la malveillance.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

En présence des demandes de renseignements qui nous sont adressées et en raison de l'excessive discrétion que la poste met à ne pas violer le secret de sa nouvelle résidence, nous croyons utile de faire savoir à nos lecteurs que le bureau de Poste de Dammartin est transféré depuis huit jours, Grande Rue N° 447 . . .

Depuis une semaine, on voit, en effet, bon nombre de personnes de la ville et des environs demeurer bouche bée devant la porte close de l'ancien bureau et s'en retourner l'air déconcerté après avoir interrogé vainement du regard le grand tableau *Postes et Télégraphes* suspendu effrontément au fronton de la maison vide. D'autres, moins soucieux du sort de leur correspondance viennent la déposer consciencieusement, *Poste restante* dans la boîte aux lettres transformée désormais en *tombeau des secrets*.

La Poste qui est assurément l'un des plus importants, si ce n'est le plus utile de tous les services publics, passe, dans certaines localités, pour celui où on se soucie le moins des besoins et des intérêts du bon public. Quoiqu'il en soit, il n'en aurait pas coûté beaucoup de placarder sur l'ouverture de l'ancienne boîte aux lettres une petite pancarte ainsi conçue :

*Le bureau de poste est transféré
Grande rue N° 147.*

— On annonce à la mairie du X^e arrondissement de Paris, la publication de mariage de Mlle Jeanne Gouffé, l'une des filles de la victime d'Eyraud, avec M. Pierre Baudin, clerc de notaire.

SAINT-MARD

Un accident bien pénible est arrivé lundi dernier, à une famille de jeunes époux demeurant dans une des dépendances de la gare de Dammariville Juilly.

M. Lecas, employé au chemin de fer du Nord, n'étant pas arrivé à l'heure ordinaire pour prendre son service, un de ses collègues eut l'idée d'aller frapper à sa porte. Ne recevant

pas de réponse et redoutant un événement fâcheux, puisqu'il était établi que personne n'avait quitté l'habitation, il cassa un carreau et aperçut au fond de la chambre, le mari et la femme couchés et paraissant inanimés. Une forte odeur de gaz acide carbonique se dégageait par cette ouverture,

Un instant après, on pénétrait dans la pièce et on trouvait, en effet, les deux jeunes époux presque entièrement asphyxiés. Par un hasard providentiel l'enfant dont le berceau se trouvait assez rapproché de la fenêtre, avait résisté à l'asphyxie et pleurait depuis quelque temps, lorsqu'on ouvrit la porte.

Mme Lecas recouvra l'usage de ses sens après plusieurs heures des soins pressés qui lui furent donnés sous la direction de M. le docteur Beuve. Quant à son mari, il n'en fut malheureusement pas de même, car il est mort vendredi matin, sans avoir pu reprendre connaissance.

C'est, paraît-il, par suite de l'insuffisance de largeur du conduit de la cheminée que le charbon contenu dans l'habitation une quantité de gaz suffisante pour déterminer ce déplorable accident,

JUILLY

Le nommé Abadie Paul Théodore facteur rural à Juilly, a quitté furtivement son domicile, mardi dernier, abandonnant sa femme et ses enfants, après avoir touché divers mandats qui lui avaient été confiés par divers particuliers de Montgé et de Vinantes. Une somme de 138 fr. qui lui avait été remise par un débitant de Nantouillet, pour déposer à la recette buroaliste de Montgé, n'est pas parvenu non plus à sa destination.

On ne s'explique pas comment ce malheureux en est arrivé à cette fâcheuse extrémité, car depuis huit ans qu'il est facteur à Juilly, on n'avait jamais rien eu à lui reprocher.

MONTGÉ

Le nommé Laillier Alfred, manouvrier à Montgé, âge de 26 ans, a été mis en état d'arrestation il y a quelques jours, sous la prévention de viol sur la personne de sa belle-sœur, Angèle Laillier, âgée de 14 ans.

Cette jeune fille, dont l'embompment croissant étonnait ses parents, fut soumise à l'examen de M. le Dr Petit, qui la déclara enceinte de cinq mois.

Ou juge de la pénible impression que causa aux parents cette déclaration, étant donné, surtout les circonstances dans lesquelles cet acte a été commis.

SAINT-SOUPPLETS

M. Cauchepin-Méry a reçu d'Espagne, ces jours derniers, une lettre dans laquelle on lui demande une certaine somme d'argent en échange de l'indication d'un trésor dont on ne peut s'emparer pour tel ou tel motif; il y a longtemps déjà que ce truc de vol à l'espagnol est éventé, mais ces messieurs ne se rebutent pas. M. Cauchepin, bien entendu, n'a pas répondu au senor Édouard de Soudeval, signataire de la lettre.

Nous croyons donc prévenir les négociants de Seine-et-Marne que nombre de lettres du genre de celle qu'a reçue M. Cauchepin de Saint-Soupplets ont été lancées dans le département, à eux de ne pas se laisser duper.

(Indépendant de Seine-et-Marne)

FAITS DIVERS

LA SITUATION DES INSTITUTEURS
On rencontre encore, dit un de nos

confrères, des personnes qui jalouent la situation faite aux instituteurs tandis que parcontre, ceux-ci se trouvent mécontents. La preuve de ce mécontentement ne se traduit pas seulement par les lettres que nous recevons, mais il se trouve aujourd'hui que le recrutement du personnel universitaire devient de plus en plus difficile, notamment dans la Loire, la Manche, la Marne, le Morbihan, le Puy-de-Dôme, la Haute-Savoie et Seine-et-Oise. Il fut un temps où les inspecteurs n'avaient que l'embarras du choix; aujourd'hui, c'est le contraire, il y a des places et pas assez de candidats. Quelles sont les causes de cette pénurie? Nous avons la loi militaire qui enlève une bonne partie des jeunes gens qui se destinaient d'abord à l'enseignement; ceux-ci prennent goût à la vie du soldat et, grâce à leur instruction, ils se préparent pour l'école de sous-officiers de Saint-Maixent, d'où ils sortent sous-lieutenants. En second lieu, l'avancement des instituteurs est trop lent, on ne se soucie pas de végéter comme stagiaire à 800 fr. pendant sept ou huit ans. Enfin les retraites ne sont pas liquidées en temps utile. On avait promis aux instituteurs la retraite après vingt-cinq ans de service et cinquante-cinq ans d'âge et, ce moment venu, on ajourne l'instituteur, parce que le ministre de l'instruction publique n'a pas à sa disposition les crédits nécessaires. Cette dernière cause produit un très fâcheux effet sur le personnel enseignant, et il est temps qu'on y prenne garde.

CONSEIL DE GUERRE

Le sous-officier Gillot, du 13^e chasseurs à cheval en garnison à Beziers, passait jeudi en conseil de guerre pour avoir, pendant des exercices

d'équitation et de voltige, attaché les bras derrière le dos au soldat Arminet qui en tombant eut un bras cassé.

Gillot a été acquitté.

Une foule furieuse, massée autour du local où s'était tenu le conseil de guerre, a hué l'acquitté et son avocat, menaçant de leur faire un mauvais parti.

On assure, dit le *Gaulois*, que pour obtenir l'acquiescement de son client, l'avocat s'est appuyé, entre autres, sur l'article du journal anarchiste qui était parti de là pour attaquer l'armée. Cet argument a semblé produire une grande impression sur les juges.

LA POPULATION DES CAPITALES DE L'EUROPE

Par ordre d'importance, sous le rapport de la population, les capitales de l'Europe se classent ainsi: Londres, Paris, Berlin, Saint-Petersbourg, Vienne, Madrid, Rome.

D'après le dernier recensement, Londres compte 4,425,000 habitants; Paris, 2,447,967 habitants; Berlin, 1,574,485 habitants; Saint-Petersbourg atteint presque le million; le chiffre de la population de Vienne est de 809,440 habitants.

AGRICULTURE ET HORTICULTURE

Il est fortement question, paraît-il, d'organiser à Meaux, l'année prochaine, une exposition de fleurs coïncidant avec le concours départemental agricole qui doit avoir lieu en cette ville au mois de juin 1892.

DEUX MONSTRES

La semaine dernière, la 11^e Chambre du tribunal de la Seine a jugé les époux Boslet, inculpés de blessures sur leur fille, jeune enfant qu'ils brûlaient avec des fers rouges.

Le tribunal, qui pouvait prononcer

deux ans de prison, s'est contenté d'infliger au mari 2 mois de cette peine, et à la femme 6 mois.

Il faut encore lui savoir gré, dit un de nos confrères, de ne pas avoir appliqué la loi Bérenget.

LA QUESTION SOCIALE

(2^e lettre)

Le mot de socialiste est aujourd'hui sur toutes les lèvres! mais en comprend-on bien toujours le sens? Je ne le crois pas! Aussi, avant d'examiner quels sont les vrais socialistes, précisons le sens de ce mot *socialisme*.

Je ne saurais trouver une définition plus autorisée du mot que dans le dictionnaire de l'Académie. Je l'ouvre donc, et au mot socialisme, je lis « Doctrine des hommes qui prétendent changer l'état de la Société et la réformer sur un plan tout à fait nouveau » — Mais, dira-t-on peut-être; l'Académie absorbée par des préoccupations purement littéraires, n'a peut-être pas suivi avec attention le mouvement social; elle ignorerait la force qu'il a acquise.

Eh bien! soit, recourons à un autre dictionnaire, à celui de Littré, homme de nouveauté, représentant d'une école qui a exercé une forte influence sur notre époque, au courant de tous les systèmes éclos dans la fermentation révolutionnaire. Il définit ainsi le socialisme: « Système qui, subordonnant les réformes politiques, offre un plan de réformes sociales. Le communisme, le mutualisme, etc... sont des socialismes. »

... Mais ce n'est pas tout: des épithètes ou des compléments ont été accolés au mot socialisme. Un des brillants économistes de notre époque M. Paul Leroy-Beaulieu, a découvert le mot de socialisme d'*État*. Ensuite,

il nous sommes en présence d'une épithète plus significative, celle de *révolutionnaire*.

Ce socialisme attend le succès de la violence, il ne compte pas seulement sur la parole où la plume pour répandre ses idées, mais sur le fer et le feu. Une bonne insurrection vaut mieux, à ses yeux, qu'une longue suite d'efforts persévérants; sans une révolution, il en est convaincu, ses aspirations ne sauront jamais prendre corps.

Enfin, nous arrivons à une autre forme, le socialisme chrétien, qui peut se définir ainsi: idées sociales qui, s'inspirant des idées religieuses, cherchent à accommoder les institutions aux principes du christianisme.

Ainsi donc, d'après ces définitions énumérées, chacun entend à sa manière le socialisme! Aux yeux de l'économiste classique, est coupable de socialisme quiconque ne s'en rapporte pas aux lois naturelles. Aux yeux du grand nombre, le socialisme consiste dans une confiance en les bienfaits de l'intervention de l'État que l'on confond toujours avec la Société. Enfin, tout capitaliste qui a rempli ses caisses, croit déshonorer du nom de socialistes les propagateurs de réformes sociales. Un socialiste, c'est un homme à pendre, il ne vaut pas mieux qu'un communard.

Eh bien! au risque d'être pendu, nous n'hésitons pas, mais pas du tout, à nous déclarer hautement et carrément contre ces [thésauriseurs dont quelques noms sont au bout de notre plume, et à réclamer des réformes en faveur de ceux qu'ils considèrent comme des esclaves, en faveur du pauvre ouvrier, l'honnête travailleur qui peine, soit dans une mine, soit dans un atelier, voire même dans une ferme, pour amasser à un maître sans entrailles des sommes prodigieuses,

tandis que lui, pauvre petit ouvrier, il gagnera à peine de quoi nourrir sa femme et ses enfants. Et qu'on ne vienne pas me traiter de révolutionnaire, quand je fais une telle profession de foi! Non.

Non, nous ne prétendons pas, en effet, réformer la société sur un plan nouveau, mais au contraire; reprendre des principes aussi anciens que le monde; et revenir à des traditions séculaires méconnues, en sachant, bien entendu; les plier aux circonstances actuelles et nous conformer à l'ordre de chose établi. Nous ne sommes, en effet, ni des rétrogrades, ni des retardaires: nous sommes de notre temps, de notre siècle et nous voulons aller de l'avant, et dire au peuple, à l'ouvrier: « mon ami, donne moi la main! nous sommes frères! et le peuple ne refusera pas, car au fond, il est bon enfant! Certes, il a des défauts, mais sont-ils plus grands que ceux de la classe élevée?.. »

Ces jours derniers, le comte Albert de Mun, disait, devant un auditoire de quatre mille ouvriers: « Si l'on mettait dans les plateaux d'une balance les défauts du peuple et les vices du riche, ce n'est pas du côté du peuple que pencherait la balance » Bravo M. le comte! et avec vous, je redis: « Si le peuple était habitué à entendre « les hommes qui sont placés au-dessus de lui par leur rang, leur éducation, leur fortune, l'effroyable fossé « qui sépare les classes se comblerait. « Il faut aller à lui pour le sauver et « on ne le sauvera qu'en lui faisant « connaître et aimer de saines idées et « de fortes convictions dont nous parlerons dans notre prochaine lettre. »

Little John.

La loi est une corde mal tendue; les grands passent dessus, les petits passent dessous.

HUGUES de BULLES COMTE DE DAMMARTIN

(Suite)

Hugues de Bulles, qui avait épousé la fille d'Eudes, comte de Dammartin, hérita de ce comté à la mort de son beau-père, dès l'an 1062.

Diverses chroniques du temps rapportent que le roi Philippe 1^{er}, après avoir acquis le Vexin, fit fortifier Montméliant pour arrêter les courses du comte de Dammartin nommé Hugues qui augmentait ses domaines aux dépens de ses voisins. (1) Ce même comte eut aussi des démêlés avec les chanoines de l'église de Paris qui lui reprochaient de nombreuses exactions pour lesquelles le pape Urbain 11 le frappa d'excommunication. (2) Étant enfin revenu à des dispositions plus pacifiques il se réconcilia avec son souverain ainsi qu'avec l'église dont il redoutait particulièrement les rigueurs. (3)

La conduite scandaleuse que Lancelin son parent tenait à l'égard de l'évêque de Beauvais, provoqua un changement favorable dans celle de Hugues qui se crut obligé de racheter par de pieuses fondations, le préjudice qui avait été porté à la réputation de sa maison ainsi qu'à l'église de Beauvais.

La maladie de Goscelin de Bulles, son neveu, lui avait fourni l'occasion de réconcilier Lancelin avec l'évêque de Beauvais; de son côté, il voulut donner à ce prélat un gage de son attachement. Comme la mort de Goscelin l'avait rendu propriétaire du domaine de Bulles et qu'il n'ignorait pas que les titres en vertu desquels il possédait cette seigneurie étaient entachés de quelque irrégularité, il alla trouver l'évêque de Beauvais et lui annonça l'in-

tention qu'il avait de lui abandonner cette terre. Guy se montra fort touché de cette résolution, mais comme il savait que le domaine de Bulles avait appartenu à l'abbaye de Saint-Lucien, en vertu d'une donation du roi Childébert, il conseilla au comte d'en faire la restitution à cette abbaye. Hugues se rendit alors chez l'abbé de Saint-Lucien et l'ayant reconnu comme légitime propriétaire de la terre de Bulles, il le pressa d'aller en prendre possession, mais il survint un empêchement que le donateur n'avait pas prévu et qui troubla toutes ses dispositions.

Il avait fondé à Bulles quelque temps auparavant une collégiale dont dépendaient les paroisses de Bulles, Rémérangle, le Plessier-sur-Bulles, le Mesnil-sur-Bulles, la Maladrerie et la chapelle de Ste-Madeleine-de-Bulles. Il s'agissait, pour installer les religieux de Saint-Lucien de congédier les chanoines et de les déposséder, par conséquent de leurs revenus. Il en résulta un procès pendant lequel l'administration des biens en litige fut confiée aux religieux de Vézelay qui à leur tour refusèrent de s'en dessaisir. Le concile d'Issoudun (1081) leur donna gain de cause et condamna les religieux de Saint-Lucien parce qu'ils étaient rentrés en possession sans en référer à l'autorité d'aucun supérieur. (4)

(à suivre)

E. L.

1 — On voit encore sur le versant Nord du plateau de Dammartin, en face la hauteur de Montméliant, qui en est éloignée d'environ 6 kil. les traces d'un ancien retranchement qui dominait autrefois de grands marécages. Il est possible que l'origine de ces retranchements remonte à l'époque des exploits du comte Hugues.

2 — L'abbé le Beuf. Hist. du diocèse de Paris T. 5 p. 539.

3 — Art de vérifier les dates. Dam Bouquet Tome XI p. 433 et 440.

4 — Graves Canton de Clermont p. 65 et 67. Delatre. Hist. du diocèse de Beauvais, Tome 4 p. 504 et suivantes.

UN RIVALE DE LA POMME DE TERRE

On parle beaucoup à Washington d'un nouveau légume, qui ne serait autre chose que la racine d'une certaine espèce de lis; il ressemble à la pomme de terre avec l'addition de quelques barbes, mais il est plus allongé et l'intérieur en est un peu plus visqueux. Pour le cuire on le fait d'abord bouillir pour lui enlever un certain goût âcre, ensuite on le fait rôtir ou cuire au four, selon les goûts.

Les fermiers de la Floride commencent à apporter de ce nouveau légume au marché. Les plantes viennent très bien dans les terrains marécageux et poussent très serrées, Elles se reproduisent elles-mêmes par leurs bulbes dans la terre, de sorte que le cultivateur n'a qu'à enlever les rejetons et à laisser la plante mère se propager à nouveau.

Pendant des siècles les Égyptiens ont cultivé une plante semblable à l'époque des inondations du Nil, et de nos jours, on le cultive communément au Japon. Ce légume est très agréable au goût, et se propage si facilement dans les terrains qui lui sont favorables qu'on peut le regarder comme une grande ressource pour les agriculteurs dans l'avenir.

LES ARBALÉTRIERS DE SENLIS

Le jeu de l'arbalète était, dans le XV^e et le XVI^e siècle, en grand honneur à Senlis; un chanoine de la cathédrale, chevalier de l'Arbalète, a fait des règlements et des registres de cet établissement un extrait, dont voici quelques passages: — « Tu ne parleras, ne diras sur homme ou sur femme mot qui soit déshonnéte dessous la ceinture. Item, en fréquentant ledit jeu, et entre deux buttes, tu ne nommeras le diable en aucune manière. — Celui qui sera Roi sera tenu de payer

au chevalier, le premier jour de mai, un jambon; celui qui sera connétable lui paiera une fraise de veau. » — Si quelqu'un commet une grande offense comme blasphémer le nom de Dieu, roter, quereller, le connétable et le Roi prononceront contre lui une amende arbitraire. — Le vainqueur portera, en signe de sa victoire, le joyau des d manches et fêtes solennelles, qui est un chapeau de fleurs et un bouquet ordonné d'ancienneté. » Le Roi de l'arbalète était nommé pour un an; pendant son règne, il ne payait aucun impôt; il tenait cette exemption de Henri III. S'il était roi pendant trois années successives, il était déclaré *Empereur*, et il ne payait plus aucune des charges de la société des arbalétriers. — Le jeu de l'arbalète cessait en temps de guerre. — Dans le XVI^e siècle, comme tout avait pris un caractère religieux, chaque partie de l'arbalète portait le nom d'une partie du corps de Jésus-Christ.

A. H.

RÉPONSE A UNE DEMANDE EN MARIAGE

— Monsieur, dit un jour Mlle de la Virgule à M. du Tréma, avant de vous épouser, j'ai voulu prendre des renseignements sur votre conduite; et j'ai appris que vous étiez en délicatesse avec Mlle Cédille. Mes parents sont indignés autant que moi; donc, je vous prie, monsieur, monsieur, de renoncer au *trait d'union* et à toutes *parenthèses*.

M. du Tréma piqué au vif par ces paroles prononcées avec un *accent aigu*, répliqua avec un *accent grave*.

— Assez, mademoiselle, *point d'exclamation !!* Je ne subirai *point d'interrogations !!*

Le pauvre du Tréma, ayant lancé cette *apostrophe*, plia la tête en manière d'*accent circonflexe* et sortit en serrant les *deux poings*.



L. ETHIS

HORLOGER, BIJOUTIER
à DAMMARTIN, (S-&-M).
Rue Ganneval
à l'angle de la rue Notre-Dame

Montres en or et argent — Pendules
et Bijoux — Orfèvrerie — Dorure et ré-
argenteure.

Pièces de précision — Remontage
de pendules à l'année.

Réparations garanties

PRIX MODÉRÉS

La maison se recommande pour les
soins apportés aux pièces qui lui sont
confiées.

Achat d'Or et d'Argent

On peut aussi s'adresser à Saint-Mard chez
Madame Veuve Ethis

LIBRAIRIE

PAPETERIE—RELIURE
IMPRIMERIE

Encadrement, Photographie

E. LEMARIÉ

à DAMMARTIN, (S-&-M)

CARTES DE VISITES

(DITES A LA MINUTE)

Sur carte bristol

Grandeur N° 0 le cent.	1	»
» » 1 »	1	25
» » 1 bis »	1	50
» » 2 »	1	75
» » 3 »	2	»
» » 4 »	2	25

Sur carte ivoire

Impression soignée

Grandeur N° 0 le cent.	1	»
» » 1 »	1	75
» » 1 bis »	2	»
» » 2 »	2	25
» » 3 »	2	50
» » 4 »	2	75

CETTE SORTE EST LIVRÉE EN BOITE

La bordure varie de 75 cent. à 1 fr
parcent de cartes, suivant la largeur

Grande Teinturerie de Lagny
Usine à vapeur

Anc. maison TOURNAIRE

TH. ALLAIRE, SUCC^R
— 80 succursales —

Teintures — Nettoyages — Impression
Moirages — Apprêts
Frisage & Teinture de plumes — Nettoyage
et Teinture de Gants

M. Allaire prévient sa nombreuse clientèle que sa succursale est transférée de chez M. VIENNE chez Mme Vve RÉVILLION 115, Grande rue.

— Livraison des travaux tous les
Mardis de chaque quinzaine.

CHAUX NON HYDRATÉE

A VENDRE

à la Sucrerie de Mitry-Mory

LIBRAIRIE E. LEMARIÉ, A DAMMARTIN

ÉCOLE DU MUSICIEN

Nouvelles Méthodes pratiques de *Vio-
lon, Flûte, Guitare, Accordéou, Mando-
line, Cornet à piston, Alto, Baryton,
Basse, Contrebasse.*

Ces Méthodes qui sont l'œuvre d'ar-
tiste de talent, appartenant à l'acadé-
mie nationale de musique, se recom-
mandent aux professeurs soucieux de
faire de bons élèves.

Prix de chaque Méthode format
grand in-8 1 fr. 25

Méthodes de Pianoet d'harmonium.
Méthodes complètes pour tous les
instruments à cordes, à anches et à
pistons.

Musique de chant, de pianoet d'or-
chestres.

Chansonnettes, format guitare, de
tous les éditeurs. *Fortes remises*

Le Directeur-Gérant : E. LEMARIÉ

Dammartin Imp. E. Lemarié.